

## **BUREAU DU 06 FEVRIER 2019**

Délibération N°B 19/027

## PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

## REDING / BROUVILLER / HOMMARTING / VIEUX-LIXHEIM Friche militaire – Activités - M P09RM70X018

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification d'une ancienne friche militaire située sur les territoires communaux de Réding, Brouviller, Hommarting et Vieux-Lixheim en vue de son développement économique,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études de maîtrise d'œuvre sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud,
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération.

**VU ET APPROUVE** 

Le 12 F

1 2 FEV. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation Le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Régionales et Europeennes

François SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER